

Sources de la légalité administrative

Par **jeni**, le **26/05/2005** à **09:11**

Bonjour;

je sors d un partiel de droit administratif

le sujet de dissertation était les sources de la légalité administrative...

Après avoir décrit ces différentes sources (internes, internationales, écrites, non écrites) et comment le règlement administratif vient s insérer entre elles, j ai expliqué leur force juridique (les conséquences de leur non respect) avant d évoquer les limites du principes de légalité (pouvoir discrétionnaire de l administration, acte de gouvernement)

cette dernière partie est je pense hors sujet.. quelqu un peut il me dire ce qu il en pense? (du plan) (toujours cette nécessité de savoir si on s est planté ou non:)
merci !

Par **sleepo**, le **26/05/2005** à **09:35**

bonjour jeni, ma foi ton plan n'as pas l'air catastrophique si c'est ce que tu veux savoir.

Pour ma part j'aurait simplement distingué les sources de droit interne (constitution, loi et règlements autonomes) de celle issues du droit international (traités, accords, directives, règlements et décisions) en expliquant à chaque fois leur place les unes par rapport aux autres dans la hiérarchie.. (art 55 de la constitution, "Nicolo", "Société des cafés Jacques Vabre", etc.) en insistant sur la nouveauté de la constitution de 1958 à savoir ce pouvoir réglementaire autonome et le contrôle de ce nouveau pouvoir par les PGD, une norme montée de toute pièce par le juge administratif pour contrôler ces règlements.

Cela dit, voilà ma réponse après 5 minutes de réflexion (et encore...) donc il vaut ce qu'il vaut mais sinon ton plan est plutôt pas mal (pour moi en tout cas).